

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six janvier, le Conseil municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilles BATTAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h00.

A l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Gilles BATTAIL, Alain SAUSSAC, Patricia CHARRETIER, Paulo PAIXAO,
Françoise FOUQUET, Sylvie PAGES, Dominique THERAULAZ,
Nadine LANGLOIS, Ali KAMECHE, Alain MIRZA, Sylvain JONNET,
Rodolphe CERCEAU, Victor GUERARD, Natacha BOUVILLE, Dina MARTINS,
Janina LE PAPE, Antonio DE CARVALHO, Soraya DENNI, Sébastien MASSON,
Sosthène PALA MAWA, Vincent BENOIST, Laurence DELAPORTAS,
Sarah MACHROUH, Raphaël SEGERER, Catherine DOMENECH,
Hicham AICHI, Patricia HALUSKA, Khaled LAOUITI.

Absents excusés avec pouvoir :

Dominique MARC ayant donné pouvoir à Alain SAUSSAC,

Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS,

Victor GUERARD ayant donné pouvoir à Ali KAMECHE,

Annie NIVERT ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER,

Soraya DENNI ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ,
Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Gilles BATTAIL,
Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET,
Sosthène PALA MAWA ayant donné pouvoir à Sylvain JONNET,
Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI.

Absents excusés sans pouvoir :

Christelle RIBOUILLARD.

M. Gilles BATTAIL procède à l'appel. Le quorum est atteint.

1. 2023-002 – Débat de politique générale

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Mes chers collègues, nous sommes réunis autour de ce débat de politique générale. La présente délibération porte sur ce débat et je vous rappelle qu'au cours de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022, et conformément à l'article L.2121-19 du Code général des collectivités territoriales, ce code prévoit qu'un dixième au moins des membres de l'Assemblée municipale pouvant le demander, le groupe « Dammarie ma Ville » a exprimé sa volonté d'organiser un débat de politique générale sur les affaires communales.

Le texte auquel nous avons fait référence n'a fait l'objet d'aucune précision, elles viendront peut-être au fil du temps, que ce soit par voie d'instruction ou de circulaire ministérielle, sur les modalités et les conditions de sa mise en œuvre.

Dans ces conditions, j'ai proposé aux groupes d'opposition de fixer, en concertation, le cadre et les modalités du déroulement de ce débat. Je remercie donc le groupe « Dammarie Citoyenne » d'avoir répondu présent. Ainsi, nous nous sommes mis d'accord sur un débat d'une durée maximale de 90 minutes. Et afin de garantir le respect de la démocratie, ce temps a été réparti en fonction du nombre d'élus, soit 67 minutes pour le groupe « Dammarie ma Ville », treize minutes pour le groupe « Dammarie Citoyenne », huit minutes pour le groupe « Nouveau souffle » et trois minutes pour M. LAOUITI, non inscrit.

Il a été prévu que le débat se décompose en plusieurs séquences. Dans un premier temps, une prise de parole par le groupe majoritaire, puis une prise de parole des

groupes d'opposition et de l'élu non inscrit. Enfin, une réponse conclusion de la majorité municipale.

Vous allez trouver – vous les voyez, je pense – sur les écrans, les chronomètres qui nous permettront de respecter ainsi ces consignes. On a éliminé ce temps préliminaire en considérant que ce n'était que des considérants justement.

Nous pouvons donc à présent commencer ce débat.

Le 28 juin 2020, les Dammariens et les Dammariennes ou les Dammariennes et les Dammariens ont choisi les élus du groupe « Dammarie ma Ville » et leur programme pour assurer la gestion de notre commune. En votant pour un nom une liste, les électeurs n'ont pas seulement fait le geste de choisir des personnes afin d'être représentés dans la conduite de la Ville, ils ont choisi aussi un programme d'actions politiques qu'ils souhaitent voir être conduites sur Dammarie-lès-Lys.

Notre devoir d'élus nous oblige, envers nos électeurs d'une part, mais envers l'ensemble des habitants de notre ville également, à respecter les engagements du contrat pris devant eux les 15 mars et 28 juin 2020, mais aussi de mettre en perspective avec des conditions économiques, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elles ont changé les voies de notre action.

Le débat de politique générale qui se tient aujourd'hui dans notre Assemblée municipale doit rappeler le cap fixé par la majorité, faire un point d'étape sur l'avancée de nos politiques publiques locales, présenter les adaptations de nos actions face aux réalités d'un monde pour le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est en perpétuelle évolution.

Il nous revient à présent de présenter les grandes priorités que nous avons fixées.

La première de ces priorités est de favoriser la réussite éducative et l'accès à l'emploi.

La deuxième est de renforcer nos solidarités.

La troisième est d'assurer la sécurité et la citoyenneté.

La quatrième est d'améliorer le cadre de vie, de préserver les ressources et de favoriser la transition énergétique.

Pour introduire ce débat et avant d'aborder ces priorités, il me semble, cependant, impératif de poser la situation de nos finances publiques. Je pense que vous avez entendu certains de mes propos à l'occasion de la cérémonie des vœux et je vous remercie d'ailleurs de votre participation, je tiens toutefois à en rappeler les grandes lignes.

Cela fait une trentaine d'années que je m'occupe des finances de la Ville de Dammarie-lès-Lys et je peux vous assurer que je n'ai jamais rencontré de situation

similaire. Nous traversons en tant que citoyens, entreprises et collectivité, une longue succession de chocs dont certains nous disent qu'ils étaient absolument imprévisibles, l'épidémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, les crises énergétiques et économiques.

Les finances des collectivités locales sont particulièrement impactées par les hausses des prix de l'énergie, car chaque jour, nous devons assurer le fonctionnement de nombreux équipements : les écoles, les crèches, les gymnases, la piscine, les bâtiments culturels administratifs. Beaucoup d'entre eux sont anciens et donc énergivores. Nous tentons d'y remédier progressivement, mais notre parc immobilier est important.

Dans le même temps, la majorité des autres dépenses que nous faisons augmente, elle aussi, comme les fournitures alimentaires, ce qui a un impact sur la cantine, les matériaux, avec les conséquences sur les aménagements de voirie et les travaux dans les bâtiments. À l'instar de ce que vit chacun d'entre nous lorsqu'une telle situation se présente, il n'existe qu'une seule alternative : augmenter les recettes ou diminuer les dépenses. Augmenter les recettes, cela signifie surtout, dorénavant, augmenter les impôts fonciers. Et à ce stade de la connaissance de nos perspectives financières pour l'année, je prends, cependant, l'engagement de ne pas modifier le taux de l'impôt foncier cette année, qui reste le seul levier fiscal des municipalités.

Soyons donc lucides, nous aurons moins de moyens pour satisfaire les attentes des habitants et nos ambitions communes pour notre ville. Dans la situation actuelle, nous n'en sommes plus à nous dire que nous pourrions développer de vraies nouvelles actions ou des projets, mais déjà, à essayer d'assurer les actions et les projets que nous avons déjà lancés et qui sont utiles, reconnus par la majorité des Dammariennes et des Dammariens.

Nous allons débiter par la réussite éducative et par quelques généralités. Les évaluations nationales de la rentrée 2022 le confirment, si les écarts se sont réduits avec le dédoublement des classes situées en REP+, le niveau général des élèves n'est pas bon. Le service statistique du ministère de l'Éducation a publié une étude le 6 décembre dernier sur le niveau des élèves de CM2 en orthographe, cela n'a surpris personne, ce dernier continue de baisser.

Le classement Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) réalisé par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) vient confirmer ces propos. Trois domaines y sont particulièrement étudiés : la lecture, les mathématiques et les sciences. En 2000, la France se situait à la quinzième place en lecture, la treizième en sciences et la onzième en mathématiques. En 2018, puisque le prochain sera publié en 2023, nous nous trouvons respectivement à la vingt-troisième place pour la lecture, vingt-cinquième pour les sciences et vingt-cinquième pour les mathématiques.

Vous l'aurez tous bien compris après ce propos liminaire, l'éducation de nos enfants doit demeurer la priorité numéro une. Notre devoir est ici double, d'une part en tant que collectivité, puisque l'entretien des écoles est une des compétences municipales, mais aussi en tant qu'acteur public qui contribue à former les citoyens de demain.

Dans ces domaines, Patricia CHARRETIER, à qui je vais céder la parole, va vous présenter l'ensemble des actions qui sont mises en œuvre à Dammarie-lès-Lys au profit de nos enfants.

Patricia.

Mme CHARRETIER : Merci. Bonsoir.

Avant, toute chose, je souhaite rappeler que la seule compétence obligatoire de la Ville est l'entretien des écoles et des bâtiments communaux. Le contenu pédagogique demeure de la responsabilité de l'Éducation nationale.

Dans le domaine scolaire, il est important de rappeler que la Ville accueille 2 695 élèves à ce jour. Pour accueillir au mieux ces enfants, nous avons fait le choix d'ouvrir un septième groupe scolaire, situé au Bois du Lys. C'est un effort matériel et financier important de la Ville, mais nécessaire, afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil dans l'ensemble de nos écoles et d'anticiper les flux d'enfants à venir.

Je tiens à rappeler qu'en ce domaine, nous investissons chaque année près de 500 000 € de travaux sur le patrimoine scolaire, afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui, tels que l'accessibilité pour tous ou des travaux d'économie d'énergie.

Au-delà de l'investissement, je pourrais aussi évoquer devant vous le fonctionnement en énumérant quelques chiffres. Le scolaire à Dammarie-lès-Lys, ce sont plus de 170 personnes qui s'y consacrent. C'est un budget de fonctionnement de près de 300 000 € par an. Ce sont 140 000 copies réalisées au service reproduction et ce sont près de 220 000 repas servis sur l'année civile.

Sur les 132 classes d'écoles que comporte notre ville, je souhaite également rappeler la présence de quatre classes unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui sont un élément important en termes d'inclusion. Nous avons sur la ville 34 dispositifs de classes dédoublées, en CP et en CE1. Notre choix était de réaliser de véritables salles de classe adaptées, et ce, malgré la faible compensation de l'État, car nous croyons en ce dispositif qui vient favoriser l'apprentissage de la lecture.

Comme M. le Maire a pu en faire la présentation à l'instant, la maîtrise de la lecture et de l'écriture est le fil rouge de notre action municipale. C'est pourquoi nous avons la forte volonté d'œuvrer aux côtés des enseignants pour l'éducation de nos enfants et pour la maîtrise des fondamentaux de l'école. C'est ici un sujet

capital si ce n'est le seul sujet qui doit nous préoccuper. Trop d'enfants, aujourd'hui, en France, ne maîtrisent pas les bases de la lecture et de l'écriture. Si ce sujet est d'une gravité absolue, c'est avant tout, car il constitue l'élément fondamental d'insertion d'individu dans notre société, qu'elle soit sociale et riche de relations humaines, mais aussi professionnelles.

La lecture ayant une place primordiale dans nos actions, nous finançons et proposons des clubs Coup de Pouce qui ont lieu chaque soir après la classe. Ces clubs destinés aux élèves de CP, en plus d'aider les enfants à faire leurs devoirs, offrent un soutien à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à travers des activités ludiques. Ce dispositif vise également à impliquer les familles dans les phases de progression de l'élève, et valoriser l'enfant et sa famille dans le cadre scolaire. Initialement porté dans les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire (REP), nous avons fait le choix de maintenir ce dispositif à l'école François de Tesson.

Notre action dans le domaine de la lecture s'illustre aussi dès le plus jeune âge, avec, pour tous les enfants de classe maternelle, un livre offert chaque année par la Ville.

Au-delà de la lecture, nous portons de nombreuses actions dans les domaines de la citoyenneté, du sport, avec l'intervention d'animateurs sportifs dans les écoles, de l'accès à la culture et à la découverte de la nature. Je pense notamment à la riche programmation de l'espace Nino Ferrer, qui offre des moments de musique ou de théâtre de qualité à l'ensemble de nos écoles. Citons également les expositions du château des Bouillants ou des ateliers de la ferme pédagogique, qui permettent une véritable ouverture des esprits. Sans oublier la médiathèque de la Ville riche de ressources pédagogiques, des prêts de livres ou des malles à thème, et accès à des événements ou animations diverses.

Sur le thème de l'accès à la musique pour tous, l'intervention dans chaque classe de professeur de musique relevant des centres de musique ruraux (CMR), le dispositif classe orchestre qui, en plus d'éveiller à la musique et d'apprendre à jouer d'un instrument, offre aux élèves une adhésion à l'école de musique.

Dans le domaine de la citoyenneté, si nous pensons immédiatement au conseil des enfants, nous devons rappeler les actions, telles que « À vos blasons », en lien avec l'inspection académique de l'Éducation nationale, visant à former des écocitoyens.

Enfin, nous poursuivons nos efforts, en lien avec l'inspection académique, au développement de l'informatique dans les écoles, avec la livraison prochaine de vidéoprojecteurs interactifs et de tableaux triptyques, avec la dotation pour chaque enseignant en élémentaire d'un ordinateur portable, et des classes équipées de deux ordinateurs en fond de classe. Nous continuons également à apporter une aide financière dans le cadre de la mise en place de classes découvertes.

Je pourrais également vous citer toutes les actions portées sur le temps périscolaire, comme la découverte du monde animal avec l'association Patt'attrap, des ateliers sur le thème du climat scolaire avec l'association Objectif 77 ou encore des chorales installées dans chaque groupe scolaire avec les CMR. Toutes ces actions visent à permettre à l'enfant d'acquérir des compétences transversales qui l'aideront dans son parcours scolaire, mais pas que, telles la confiance en soi ou l'estime de soi.

Vous pourrez ainsi constater à travers de cette liste qui n'est pas exhaustive qu'en matière d'éducation, nos actions sont tournées vers l'accompagnement de l'instruction des écoliers afin de favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement en tant qu'individus et citoyens en devenir.

Merci.

M. BATAIL : Merci, Patricia. Dans la droite ligne de cet exposé concernant nos actions en faveur de l'éducation, nous parlons aussi d'éducation par le sport à travers les valeurs qu'il véhicule. C'est Dominique THERAULAZ qui va nous en parler.

M. THERAULAZ : Oui. Merci, M. le Maire. Merci à tous de votre présence.

Effectivement, comme vous l'avez évoqué, M. le Maire, nous avons revu nos politiques en matière d'accompagnement de la jeunesse et notamment au sein de l'espace jeunes. Comme Patricia l'évoquait avant moi, le rôle de la municipalité n'est pas d'offrir aux jeunes des activités occupationnelles, mais bien de les accompagner en développant leur responsabilité, leur autonomie et les comportements écocitoyens et solidaires. C'est la raison qui nous a conduits à contractualiser avec la ligue de l'enseignement du Val-de-Marne à qui nous avons confié la gestion de notre espace jeunes.

Après plusieurs mois d'activité, nous pouvons – comme nous l'avons déjà fait lors d'un précédent Conseil municipal – vous faire part d'une évolution notable grâce à ces professionnels. Le résultat est sans appel, nous avons constaté une évolution positive du nombre de jeunes qui fréquentent ce lieu et signalons également une plus forte présence de jeunes filles, favorisant ainsi la mixité, ce qui est un objectif fixé.

Les retours que nous ont faits les usagers sont également unanimes pour souligner une amélioration de l'accueil fait en ce lieu. C'est la démonstration – et je sais que cela peut choquer plus d'un – que déléguer à un privé une activité auparavant municipale peut être un gage de qualité et de réussite si elle est confiée à des personnels compétents. Je n'en dirais pas plus sur cet aspect administratif qui ne doit pas nous égarer du vrai sujet qui doit être évoqué au sein de cette Assemblée : la réussite de nos jeunes.

Élu à la jeunesse et sport depuis le début de ce nouveau mandat, j'ai souhaité qu'il y ait un vrai rapprochement entre ces secteurs qui sont tout naturellement liés. Cela s'est opéré par un rapprochement des services qui partagent le même toit à présent, car on peut mieux apprécier et travailler avec celui qu'on connaît le mieux. En ce sens, j'ai souhaité que les animations d'été dans le parc de l'Abbaye aient une dominante sportive. J'y vois là un meilleur moyen pour un jeune d'y trouver les valeurs fraternelles telles que la cohésion d'équipe, le dépassement de soi, l'appartenance à un groupe et le gommage des différences sociales.

Dans le domaine sportif, nous avons, avec mon voisin Alain MIRZA, développé l'école multisport pour qu'elle soit plus inclusive, car il s'agit d'une mission primordiale à mes yeux, rendre accessible à tous la pratique sportive et ouvrir chaque jeune aux différences, pour apprendre à mieux se connaître et à y en sortir plus riche.

J'évoquerais alors notre école de natation et le programme « Savoir nager » qui me tient à cœur et qui nous permettra d'éviter à de nombreux enfants la première cause de mortalité infantile qui est la noyade. Notre piscine municipale continue d'accueillir les clubs, les écoles et les particuliers, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes du département.

Je ne terminerais pas mes propos sans vous faire part de la recherche de subventions pour nous accompagner dans les investissements consacrés à la réhabilitation de nos équipements sportifs qui sont pour l'instant des passoires thermiques particulièrement budgétivores en énergie. Je souhaite aussi saluer le travail de la police municipale qui multiplie les actions avec la jeunesse, dans des formations et des actions diverses. Les premières actions ont rencontré un vif succès qui nous encourage à les reproduire.

Il y a tant à dire dans les actions sportives d'une ville labellisée « Terre des jeux » par le Comité olympique que je crains qu'un seul Conseil municipal ne suffise pas.

Je vous remercie de votre attention.

M. BATTAIL : Merci, Dominique, pour cette présentation. Nous allons porter des actions sportives en 2023 et jusqu'à 2024, puisque c'est la période des Jeux olympiques de Paris.

L'éducation, nous l'avons vu, a pour but d'instruire les plus jeunes, mais aussi de les former afin de faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Je laisse donc la parole à Rodolphe CERCEAU pour aborder ce pilier de la politique municipale et intercommunale.

M. CERCEAU : Merci, M. le Maire. Il s'agit d'un sujet prégnant des différentes politiques publiques menées par la Ville de Dammarie-lès-Lys, celui de l'emploi, et plus globalement de l'insertion professionnelle. C'est un sujet qui a toujours été au

cœur des préoccupations des élus de la commune, qu'il s'agisse des jeunes ou d'autres publics en difficulté d'insertion.

Je pourrais citer quatre actions qui illustrent mon propos :

La présence d'une antenne de la mission locale depuis 1999, c'était la première antenne de la structure intercommunale, l'objectif déjà recherché à l'époque était l'action de proximité. Cette intervention existe encore aujourd'hui et s'est renforcée par des présences sur plusieurs sites de la Ville, la Maison des ressources, l'espace jeunes et la Maison France Services.

L'implication historique de la collectivité aux côtés de l'association Orientation Développement Emploi (ODE), qui œuvre plus spécifiquement pour des publics adultes en difficulté au travers de la mise à disposition de terres permettant l'exploitation du chantier d'insertion « Vert chez moi », ou encore le partenariat généré autour de l'activité du « Petit Guidon » pour la location préférentielle de vélo électrique au profit des agents de la Ville, un partenariat, également, qui vient intégrer au sein des structures de la commune, des salariés d'ODE, renforçant ainsi l'insertion professionnelle.

L'action menée en direction des jeunes Dammariens pour l'aide au financement du permis de conduire, il s'agit là d'une action concrète qui concourt à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes adultes de la commune. Dammariens-Lès-Lys intervient en complément de l'aide déjà apportée par la Région Île-de-France. Nous savons que pour notre commune, la voiture reste le premier mode de déplacement pour se rendre au travail, ce qui prive l'accès à de nombreux emplois ceux qui ne disposent pas du permis de conduire.

Enfin, dans la même continuité, nous pouvons évoquer l'aide au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Il s'agit d'accompagner ceux qui s'orientent vers ces métiers, dont les débouchés sont importants ou qui souhaitent y trouver des activités pour financer leurs études. La toute récente analyse des besoins sociaux commandée par la commune conforte la nécessité de continuer à travailler dans ce sens. Aussi, le plan d'actions qui sera prochainement proposé et mis en œuvre sera fondé sur l'emploi de manière à répondre aux besoins de ces publics.

Je vous remercie.

M. BATAIL : Merci, Rodolphe. Nous avons donc vu l'investissement en faveur de l'éducation, pilier évidemment essentiel, et sa logique d'articulation avec l'accès à l'emploi. Cependant, malgré le contexte actuel qui est indéniablement plus favorable, les chiffres montrent une amélioration, beaucoup de Dammariens ne bénéficient pas d'un emploi et ceux qui exercent une activité salariée peuvent se trouver dans des situations préoccupantes socialement ou financièrement. C'est pourquoi le second des volets prioritaires que j'évoquais au début de cet exposé s'ouvre sur les solidarités et la prise en compte des besoins sociaux.

Je vais donc laisser la parole à Mme la Vice-présidente du Centre communal d'action sociale (CCAS), Françoise FOUQUET.

Mme FOUQUET : Merci, M. le Maire. Tout d'abord, je souhaite rappeler que le CCAS est un établissement public administratif autonome, composé de 18 personnes, doté d'un budget provenant d'une subvention de la Ville de 1,2 million d'euros et qui a la mission d'assurer l'action générale de prévention et de développement social. Son action est composée de missions confiées par la loi (l'aide sociale, réalisation d'une analyse des besoins sociaux, élection de domicile), mais aussi par les choix politiques de l'équipe municipale, le renforcement des solidarités.

Depuis les épisodes Covid que nous avons eu à subir en début de mandat, nous avons fait le choix de renforcer le CCAS à travers une hausse de la subvention annuelle versée par la Ville et un rattachement du service logement au sein de la structure pour favoriser les échanges et l'efficacité de nos actions en ce domaine. L'ensemble de ces actions pourrait être groupé en quatre grandes orientations :

La première, favoriser l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap. Il s'agit là du portage de repas à domicile qui concerne environ 65 personnes, de l'aide aux courses ou encore du service de transport à la demande. Ce dernier a transporté plus de 70 bénéficiaires en parcourant plus de 13 000 km, ainsi qu'une centaine de personnes vers les centres de vaccination lors du plus fort de l'épidémie.

Je peux aussi citer l'action DuoDay qui consiste à accueillir au sein des services de la collectivité une personne en situation de handicap avec un agent volontaire, afin de faire découvrir un métier tout en offrant l'opportunité d'une rencontre visant à changer de regard sur leur handicap.

Je peux également évoquer la halte-répét Alzheimer qui vient soulager les aidants avec des activités spécialement adaptées au sein du site du Bois du Lys.

Deuxième orientation, lutter contre l'isolement social. De nombreux Dammariens se trouvent en situation d'isolement passé un certain âge en raison du décès de leur conjoint ou de l'éloignement de leurs enfants. Ainsi, nous organisons, sous la houlette de ma collègue Nadine, plusieurs actions. Je pense au colis des seniors qui a permis à plus de 3 000 Dammariens de recevoir un beau coffret avec la faculté de créer un échange intergénérationnel avec nos jeunes écoliers. Naturellement, je parlerai de notre traditionnelle « semaine bleue » avec ses activités multiples et variées – tous les bénéficiaires me parlent encore du Moulin de Chailly – mais aussi des actions plus ponctuelles comme notre guinguette en bord de Seine, mais aussi les animations des associations que nous soutenons, comme le Comité de parrainage des anciens (CPA), l'Union nationale des retraites et personnes âgées (UNERPA), le Thé dansant, etc.

Ensuite, la lutte contre les inégalités sociales et le non-recours.

Le premier point concerné est celui permettant la domiciliation au CCAS. Elle touche près de 120 personnes, dont 13 % de jeunes entre 18 et 25 ans en situation de rupture familiale. Naturellement, chacune bénéficie d'un véritable suivi par nos services dans l'ensemble de leur démarche.

Le second point concerne l'accès au droit de santé et handicap. Il s'agit d'accompagner les bénéficiaires dans leur démarche de reconnaissance d'un statut MDPH ou dans leur accès aux offres de santé. Je pourrais indiquer également les visites à domicile auprès des personnes âgées qui ont doublé en quatre ans, pour passer 193 par an.

Afin de lutter contre les inégalités, il convient également de parler d'un pilier important, celui des commissions sociales. À travers ces aides financières, nous soutenons plus d'une centaine de personnes, que ce soit pour subvenir à leurs besoins primaires, favoriser leur insertion socioprofessionnelle, accompagner financièrement l'accès à l'offre de soins, complémentaire santé, appareillage médical, etc. ou contribuer au maintien dans le logement, notamment avec la prise en charge des assurances habitation.

Je souhaite préciser qu'une aide financière ne se limite pas à une simple action, mais demeure un véritable outil pour accomplir les différentes missions du CCAS, que sont l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires dans leur prise en charge sociale.

À l'instant, j'évoquais les différents accès au droit que nous mettons en œuvre. Pour être exhaustive, je dois aussi rappeler que nous sommes engagés dans le label « France Services » en accompagnant les habitants dans l'ensemble de leur démarche. Cet engagement se développe au-delà des missions sociales propres au CCAS, en offrant hors les murs un guichet au sein de l'espace Gérard Philipe pour les habitants du quartier de la Justice.

Ensuite, prévenir les expulsions locatives. Le logement demeure le premier poste de dépenses des ménages ; or, lorsque des difficultés apparaissent, il devient parfois impossible d'honorer son loyer totalement ou partiellement. S'en suivent des dettes qui peuvent rapidement s'élever à des montants conséquents et entraîner les demandeurs dans des situations extrêmement difficiles avec le risque de perdre leur logement.

Je voudrais saluer le travail de ma collègue Sylvie, qui est fortement mobilisée pour ce sujet en étant présente constamment lors des commissions spécialisées de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), ces commissions départementales qui rassemblent bailleurs, Caisse d'allocation familiale (CAF), services de l'État, dans le but de trouver des issues aux cas les plus complexes.

Au-delà de ces actions directes, il faut évoquer également tous les partenariats que nous développons avec les associations ou institutions qui viennent en aide aux personnes en difficulté. Je pense notamment à LYSEA, aux Restaurants du cœur, où le nombre de repas servis a augmenté de 20 % en un an, et toutes les autres associations, mais le temps me manque ici pour toutes les citer. Sachez que nous les accompagnons avec tous les moyens possibles (humains, matériels et financiers).

M. BATAIL : Merci, Françoise. Je saisis l'occasion de saluer l'ensemble des personnels du CCAS pour leur dévouement et leur implication auprès de la population. Nous savons que les conditions dans lesquelles ils exercent leurs missions sont difficiles, c'est pourquoi – ça a été présenté lors du dernier CT – nous avons à cœur d'ici la fin de l'année de reloger le service dans des lieux plus adaptés à leurs besoins et plus conformes en termes de condition de travail et d'accueil pour l'ensemble des Dammariens.

La troisième priorité citée de notre action municipale tourne autour de la sécurité et de la citoyenneté, pour vivre mieux ensemble dans une société où il est à déplorer le recul du respect et globalement du civisme.

Pour parler de civisme, je vais laisser la parole à Ali KAMECHE.

M. KAMECHE : Merci, M. le Maire. Notre premier volet repose sur la sensibilisation et celle-ci commence par les enfants qui sont les futurs citoyens de notre ville.

Créé en 2019, le Conseil municipal des enfants permet aux enfants de classe de CM2 de s'initier à la démocratie locale en prenant part à la vie de la collectivité. Il offre à ses enfants une vision de jeunes citoyens tout en découvrant les facettes de l'action municipale en participant aux événements officiels auprès des élus.

Premier éveil de l'action citoyenne, il vise à prendre conscience que chaque individu est un élément de la société à laquelle il contribue en tant que personne, mais aussi en tant que collectif. Il vient renforcer par la même occasion le sentiment d'appartenance à la communauté dammarienne.

Disposant d'un budget propre, il garantit également la mise en œuvre d'actions publiques. Ecole de la démocratie, il apprend aux enfants la nécessité de tolérance, d'écoute de l'autre et de respect des individus et de leurs convictions. Il permet d'ouvrir les enfants aux modalités de mise en œuvre d'actions collectives dans un monde où le « y'a qu'à, faut qu'on » demeure pour beaucoup la devise. Fort de son succès, il rencontre chaque année un nombre croissant de candidats qui élisent des jeunes extrêmement fiers, mais surtout impliqués sur les sujets de société et d'environnement.

Nous savons que cette expérience les marquera pendant longtemps, ainsi que leurs camarades de classe, et nous conduira à retrouver plus tard des citoyens conscients de leur rôle au sein de la société.

Des citoyens que nous retrouverons, par ailleurs, probablement dans le conseil des sages. Triptyque des Assemblées municipales, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre un véritable conseil des sages afin d'apporter à l'instar de celui des enfants une contribution au fonctionnement de notre commune.

Ce conseil que nous souhaitons porter en 2023 aura pour sages, la qualité de ses membres et pour nom « Conseil économique, social et environnemental local ». Il aura pour mission de favoriser une approche prospective des problématiques sociales, économiques, culturelles et d'intérêt général à l'échelle de notre commune.

Si la sensibilisation commence par celle auprès des enfants, elle se fait également auprès d'un public plus large à travers toutes nos actions visant à développer la citoyenneté.

Dans ce domaine, notre première action fut de faire de l'espace Albert Schweitzer, qui était la Maison des associations, une maison des ressources. Au-delà d'un changement de nom, c'est un changement de relation à l'habitant que nous avons souhaité. Ouvert à tous, il s'agit d'un lieu basé sur l'échange, le partage, la transmission des savoirs et la recherche d'action innovante sur des sujets qui permettent d'aider les habitants à s'adapter aux transformations de notre société. Nous y proposons des ressources qui accompagnent les actions permettant de favoriser les comportements écoresponsables, citoyens et solidaires.

Il s'agit d'un lieu unique pour rendre les habitants acteurs de leur territoire, promouvoir les initiatives, l'autonomie, l'inclusion et développer la démocratie participative et le sentiment d'appartenance à la communauté dammarienne.

Développer la démocratie participative était un engagement fort que nous avons pris en 2020. Sa plus grande illustration est la mise en œuvre du budget participatif. Pour rappel, il repose sur la faculté que tout citoyen dispose de présenter devant l'ensemble des Dammariens une idée ou un projet qui lui tient à cœur. Si ce dernier reçoit l'aval des habitants dans un premier temps, lors du vote, puis dans un second temps, lors d'échange avec les riverains, il se trouvera mis en œuvre. Il s'agit là de l'expression la plus directe de démocratie.

La première édition de notre budget participatif s'est tenue l'an passé et il est à noter que cette première édition a porté sur plus d'une quarantaine de projets. En effet, pour mettre en œuvre ce budget participatif – vous vous en doutez bien – nous avons pris attache avec des collectivités de même strate, mais aussi de même sociologie afin de conduire au mieux notre projet.

Aucune n'a réussi à obtenir plus de 20 projets déposés sur une seule année, ce qui, au-delà d'un quelconque satisfecit que nous pourrions avoir, nous conduit à penser

qu'il s'agit bien là d'une action qui a trouvé ici sens et corps auprès des Dammariens.

M. BATAIL : Merci, Ali. Et bravo une nouvelle fois aux enfants du Conseil municipal qui se mobilisent au quotidien et qui nous ont fait preuve de leur investissement en se portant à nos côtés lors de la cérémonie des vœux à la population, et je crois que c'est un évènement qui a été apprécié de tous.

Citoyenneté, prévention et sanction si nécessaire, ce sont les trois piliers de l'action de la police municipale dont Alain SAUSSAC va nous parler.

Avant cela, je voudrais tout de même préciser que nous avons choisi d'intégrer le service de la police municipale au sein de la direction générale de la citoyenneté, ce qui illustre bien ce qu'est notre démarche et qui nous paraît être une évidence. Le nouveau Préfet délégué à la Politique de la Ville, que j'ai rencontré récemment, a trouvé que c'était une démarche intéressante et qui permet sans doute de mener des actions transversales cohérentes, mais Alain, je te laisse la parole.

M. SAUSSAC : Merci monsieur le Maire. Je souhaite rappeler qu'il n'y a pas et il ne peut y avoir de liberté sans sécurité. L'idée d'une police municipale à Dammarie-lès-Lys n'est peut-être pas une évidence pour tout le monde, rappelons-le, lorsque dès 2014, nous avons mis sur pied ce projet. Personne ne recourt de gaieté de cœur à la course au développement des polices municipales que se livrent les communes de France aujourd'hui. Mais face au retrait de plus en plus marqué de l'Etat dans ses fonctions régaliennes, et plus particulièrement celles liées à la sécurité, les municipalités ont été aux avant-postes afin d'apporter une réponse aux besoins des habitants de se sentir en sécurité.

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) se sont vus rejoindre rapidement par des effectifs de police municipale. En 2020, nous avons pris l'engagement de faire croître ses effectifs pour les porter à dix agents et ce sera chose faite dans les prochains mois. Depuis le début du mois, nos policiers travaillent sept jours sur sept, avec une amplitude horaire plus étendue.

Quelques mots sur son bilan : de nombreuses interventions dans le cadre de conflits de voisinage, de nuisances, des interventions de sécurité sur la voie publique, des contrôles de vitesse et de stationnement. Les voitures épaves deviennent rares sur la voirie, grâce à leur action efficace. Leur compétence et leur action sont saluées par leurs homologues de la nationale avec lesquels ils interviennent de plus en plus souvent, que ce soit en renfort ou à l'occasion d'interventions concertées communes.

Bien sûr, il m'est impossible de vous donner les détails de toutes les actions actuellement en cours, mais sachez que leur travail de longue haleine a permis, en début de ce mois, de faire fermer cinq établissements sur la commune, qui

agissaient sans autorisation et dans des conditions extrêmement dangereuses pour les personnes venant à les fréquenter.

Si certains continueraient encore à douter de l'efficacité de notre police municipale, je les invite à comparer notre situation avec celle de communes similaires. Le journal *Le Parisien* a récemment publié un classement des villes les plus sûres d'Île-de-France, dans lequel Dammarie apparaît quatrième dans notre département et première, dans notre agglomération.

Je n'en tirerai aucun satisfecit, je souhaite simplement qu'à travers ses résultats, nous saluions les hommes et les femmes de notre police municipale qui ont la lourde tâche d'assurer au quotidien la protection des Dammariens.

M. BATAIL : Merci, Alain. Je souhaite m'associer aux félicitations qu'il faut transmettre aux équipes de la police municipale. Le travail n'est pas toujours facile, mais ils le font avec un esprit que je qualifierais de bienveillant et d'organisé. Et pour cela, ils doivent être salués.

Nous entamons une nouvelle phase de ce débat, vers une nouvelle priorité, qui est la préservation de notre cadre de vie, des ressources, et d'assurer la transition énergétique. C'est de nouveau Ali KAMECHE qui va prendre la parole.

M. KAMECHE : Merci, M. le Maire. Dans ce domaine, je dois bien naturellement citer l'aide à la conversion des véhicules essence au bioéthanol. Première ville d'Île-de-France à ouvrir ce dispositif qui vise à consommer des biocarburants, par ailleurs, produits en partie sur notre territoire, nous avons, par cette aide, souhaité favoriser la transition énergétique de façon pragmatique.

Trop souvent, l'écologie est associée à un mode de consommation plus coûteux et par conséquent peu accessible au plus grand nombre, et particulièrement, ceux disposant de revenus modestes. Il est de notre devoir d'acteurs locaux de favoriser la transition écologique pour tous, en accompagnant de manière volontaire les citoyens qui le souhaitent.

Au-delà du boîtier de conversion des moteurs à essence que la Région Île-de-France a ensuite repris et développé, nous avons ouvert un dispositif similaire pour les récupérateurs d'eau de pluie. Comme vous le savez, l'eau est devenue au fil des années un véritable enjeu écologique. Ce dispositif simple d'accès permet, comme le précédent, de réaliser des économies, qu'elles soient en matière de ressources naturelles ou pécuniaires.

La Ville, également, s'est équipée de ces dispositifs et mène des actions en ce sens. Je pense notamment à l'éclairage public. Après l'avoir éteint totalement il y a déjà plusieurs années sur le rond-point situé à la sortie de Chamlys, nous avons à l'instar de nombreuses communes françaises éteint partiellement l'éclairage dans notre ville. Cet objectif qui, par ailleurs, était porté également lors du budget participatif a une double vocation : écologique et économique.

En matière de réduction des coûts de l'énergie, vous savez que la Ville bénéficie d'un réseau de géothermie déjà assez bien développé. Cependant, nous travaillons à l'étendre davantage afin qu'il puisse bénéficier à un nombre de Dammariens toujours plus élevé et avec Paulo PAIXAO, nous l'imposons même aux promoteurs immobiliers dès que cela est possible.

La municipalité poursuivra toutes les actions fortes dans ce domaine en soutenant les projets ayant recours à une énergie décarbonée grâce à la géothermie ou basée sur une rénovation énergétique d'ampleur. En ce sens, nous avons accompagné le bailleur Habitat 77 pour transformer totalement son parc immobilier entre le square de l'Abbaye et la rue du Moulin. À court terme, les locataires disposeront de logements plus économes, leur apportant ainsi une baisse des dépenses énergétiques et une amélioration du confort. Cette dernière sera renforcée grâce à l'action volontariste de notre Maire qui, avec l'aide de la Région, permettra la création pour ces logements de surface de balcons apportant un atout indéniable aux appartements du parc.

N'oublions pas que la première économie d'énergie est l'énergie que l'on ne consomme pas.

M. BATAIL : C'est vraiment une vérité absolue.

La transition écologique est un sujet transversal qui n'est évidemment pas l'apanage d'un groupe, mais un besoin partagé par l'ensemble de la population. Elle ne peut être durablement mise en œuvre que si elle prend en compte l'impact économique qui, même dans un pays riche comme le nôtre, demeure un facteur primordial si l'on ne souhaite pas opposer les plus riches aux plus pauvres.

C'est pourquoi je ne crois pas à l'écologie punitive, mais à l'écologie incitative dont certains dispositifs ont été ici rappelés et qui est la seule, à mon sens, capable d'unir les habitants.

Si la Ville mène des politiques incitatives à destination du grand public, elle œuvre également pour la réduction de ses coûts énergétiques, que ce soit sur les carburants, les fluides ou également la rationalisation du parc immobilier réhabilité. C'est Victor GUERARD qui nous a rejoints qui va nous en parler.

M. GUERARD : Merci, M. le Maire. Pendant longtemps, les préceptes en matière de travaux de bâtiments qui prédominaient étaient assez simples : démolition, reconstruction. Il apparaît plus aisé de reconstruire avec les nouvelles normes que de rénover ou réhabiliter. Or, il est démontré que dans la chaîne de travaux, comme par ailleurs dans beaucoup d'aspects de notre société de consommation, réparer plutôt que remplacer s'avère *in fine* bien plus vertueux pour l'environnement.

Notre première illustration – vous me voyez y venir – se démontre par la livraison de la nouvelle école du Bois du Lys. La réhabilitation plutôt que la reconstruction est une politique que nous favorisons à chaque fois qu'elle s'avère pertinente.

En ce sens, nous travaillons sur nos bâtiments municipaux afin de les rendre plus efficaces et plus économes énergétiquement. Cela se traduira par une mutation du parc immobilier de la Ville et parfois, une mutation également des activités qui y sont implantées. Je pense notamment au service des espaces publics, situé aux serres municipales qui rejoindra prochainement le CTM situé quai Voltaire, et pourrait appeler vers d'autres mutations de biens communaux également.

Outre une meilleure gestion de notre patrimoine immobilier en tant qu'action environnementale, notre traitement de l'espace public est un autre axe essentiel en faveur des enjeux de développement durable. Nos projets d'îlots de fraîcheur et de plantation d'arbres notamment en sont deux témoignages.

D'abord, je voudrais vous rappeler que Dammarie-lès-Lys est une ville extrêmement verte. Au-delà de la forêt de Fontainebleau, nous bénéficions d'une richesse inouïe par la présence de nombreux parcs au sein des différents sites de notre Ville. Cette richesse unique au sein de l'agglomération en fait notre activité et nous oblige. C'est pourquoi nous veillons à développer les continuités écologiques en respectant les équilibres naturels, que ce soit en adoptant une politique du « Zéro phyto » ou en développant la végétalisation.

Plus de place pour la verdure constitue un pilier de la politique que nous menons, que ce soit avec l'engazonnement des cimetières, la création d'espaces de stationnements verts comme l'exemple du parking Berthelot, ou de la mutation des sites artificialisés en espaces naturels comme la pointe de la place Copernic sur laquelle nous travaillons.

M. BATTAIL : Merci, Victor. Redéfinir les espaces publics, c'est aussi développer les mobilités actives pour favoriser la baisse de la pollution de nos villes et puis accessoirement, on peut de manière importante « faire du sport ». On peut faire du sport tous les jours sans s'en rendre compte.

Sylvain, peux-tu nous en parler ?

M. JONNET : Merci, M. le Maire. Nous l'avons évoqué lorsque nous parlons d'écologie, de développement durable, nous pensons à tous ces gestes du quotidien qui contribuent au respect de la planète et à limiter nos rejets de CO₂.

Comme nous nous étions engagés, nous assumons nos choix de favoriser les transports en commun et les mobilités actives, à l'instar de ce que nous faisons en matière d'aménagement cyclable. Ce sont des mesures concrètes, peut-être trop ambitieuses pour certains, mais qui sont absolument nécessaires pour faciliter la mobilité dans notre ville, d'autant que comparer à des villes nouvelles – Sénart ou le Val d'Europe – nous ne disposons pas d'infrastructures adaptées, capables d'assimiler les flux actuels. Notre Ville est riche de son héritage et de son histoire, ce qui nous oblige à nous adapter.

Chaque fois que nous le pouvons et nous continuerons de le faire, nous développons les liaisons douces et dans ce domaine, il faut avoir la persévérance de voir le fruit du travail sur un temps plus long. En effet, plus il y aura de liaisons sur Dammarie, plus les déplacements de ce type pourront se faire et inciter les changements de mode de déplacement et de comportement.

Nous savons qu'il faudra du temps pour changer les paradigmes. D'ailleurs, je suis peut-être le seul venu en vélo ce soir, mais en ce domaine, comme dans tout autre, nous privilégions les équilibres modérés aux volontés totalitaires.

Merci, M. le Maire.

M. BATAIL : Je présente un mot d'excuse pour n'être pas venu en vélo, mais ces temps-ci j'ai quelques difficultés qui font que je reprendrai le vélo un petit peu plus tard.

Au cours du mandat, nous allons réaliser de nombreuses opérations de réaménagement de l'espace public, afin de redonner au cœur de Dammarie l'attractivité qui lui fait à présent défaut, tout en lui permettant de faciliter les mobilités, qu'elles soit automobiles – parce que l'automobile ne va pas disparaître du jour au lendemain, certains disent même qu'elle deviendra entièrement électrique dans une échéance pas si lointaine – cycliste ou pédestre. Comme vous avez pu le constater, nous avons débuté en cette fin du mois de janvier une nouvelle phase de notre projet « Cœur de Ville ».

Paulo, je te laisse le soin de présenter ce qui concerne l'aménagement urbain.

M. PAIXAO : Merci, M. le Maire. Les deux premières phases de nos travaux se sont opérées à l'arrière de l'Hôtel de Ville, en créant une nouvelle voirie et en réaménageant le parc pour en faire un véritable lieu de jeux pour enfants. Rappelons-nous, combien étaient sceptiques, pour autant, aujourd'hui, nous pouvons constater que cette nouvelle voirie a permis de mieux relier le centre-ville en évitant l'effet de dégagement produit auparavant.

Les flux de véhicules qui passaient aux abords des écoles Monod, Coty ont été considérablement diminués et cette fois, Beltrame à y regarder le passage quotidien des véhicules rencontre un attrait certain. À l'instar du square où un nombre d'enfants trouve plaisir à jouer, ce sont surtout les abords et les cheminements piétons qui ont pu être complètement revus, retravaillés, pour être accessibles à tous, tout en offrant des espaces plus apaisés et agréables.

C'est avec ces mêmes lignes directrices que nous avons abordé la troisième phase du projet « Cœur de Ville ». Les places Paul Bert, Mazet et le square du Régiment Normandie Niemen seront requalifiés afin de s'inscrire dans cette continuité. Au-delà de la vocation d'offrir un centre-ville plus accessible et propre à la déambulation, il s'agit également de redéfinir des espaces publics en les rendant

plus attrayants que ce soit à l'œil, bien sûr, mais aussi essentiellement par leur usage.

Nous savons qu'un cœur de ville attractif est un cœur de ville au sein duquel les commerçants ont envie de s'installer, d'y développer des activités variées et de qualité. Ils demeurent l'élément essentiel qui attire les habitants et anime la vie de la cité.

Les travaux de cette troisième phase, ayant démarré la semaine dernière par la rue Aristide Briand, se réaliseront selon le projet tel que retenu par les habitants, à savoir : maintenir le plus d'espaces de stationnement possible tout en rendant notre ville plus verte.

À l'issue de cette phase qui métamorphosera profondément le centre-ville de Dammarie-lès-Lys, nous consulterons les habitants concernant le devenir de la halle du marché. Ce lieu est un véritable poumon de vie économique, sociale et humaine, qui mérite de retrouver ses lettres de noblesse.

Je crois au développement du commerce dans notre ville, d'autres l'ont réussi dans leur commune, nous le pouvons aussi et nous accompagnons systématiquement les démarches individuelles qui vont en ce sens. La Ville y prend également sa pleine participation en préemptant, le cas échéant, les locaux vacants, et si cela s'avérait nécessaire, continuera à le faire. Notre démarche est une action à l'image du temps politique, un travail de longue haleine qui trouve ses fruits sur le temps long.

Merci.

M. BATAIL : Merci, Paulo. Évidemment, lorsqu'on parle d'aménagement du territoire, on travaille toujours sur le temps long. Je pense, en particulier, au Clos Saint-Louis puisque là, c'est 120 hectares de friches industrielles. Je rappelle que c'est la plus grande d'Île-de-France, et en tout cas, la plus grande qui se situe en bord de Seine. Des réflexions ont été portées sur le devenir de cet espace depuis un certain nombre d'années. Alors, où en sommes-nous ?

Je me suis tourné, puisque je pensais que les études n'avançaient pas dans le bon sens, vers l'EPA Sénart pour réaliser des études complémentaires et élaborer un plan-guide. Donc, le plan-guide a pour but de vous donner les grandes lignes du projet. Évidemment, on n'en est pas à la mise au point final du projet, ça se fera en son temps, en donnant les grandes masses. Ce qui a été retenu, c'est de conserver au Clos Saint-Louis une vocation d'activité économique pour sa plus grande part.

Donc, *grosso modo*, si on doit mettre des chiffres, on peut dire que les trois quarts seraient de l'activité économique et un quart, voire un petit peu moins, des logements. L'idée de la répartition qui semble se dessiner pour l'instant, mais qui reste soumise à validation par toutes les instances qui travaillent autour de nous, c'est la réalisation plutôt d'espaces d'habitation aux deux extrémités du Clos Saint-Louis. La réalisation d'un espace vert central qui permettrait de réaliser la liaison

entre la ville de Dammarie-lès-Lys, ou en tout cas, la partie de ville de Dammarie-lès-Lys que nous connaissons tous, le centre-ville et puis la Plaine du Lys vers la Seine, avec un bord de Seine qui serait maintenu bien évidemment très vert, avec la réalisation de l'EuroVéloroute qui est en route – c'est le cas de le dire – et puis d'espaces complémentaires pour rendre le plus agréable possible les bords de Seine. Voilà où nous en sommes.

Il y a, à mon avis, une question qui est majeure et l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce sujet sont d'accord là-dessus, c'est que le premier sujet qu'il convient de traiter, c'est celui de l'ex ou de la friche industrielle Saint-Gobain. Vous savez tous qu'elle est polluée à l'amiante et de manière copieuse et peut-être même un petit peu sous-estimée puisqu'elle avait fait l'objet d'un classement et puis d'un arrêt de l'activité industrielle. Donc, là, il y a éventuellement, peut-être – je vous dis, vraiment, avec toutes les précautions – un preneur potentiel pour dépolluer le site et y développer une autre activité. Pour l'instant, je ne peux pas vraiment parler précisément de ceux qui sont pressentis pour faire ça puisqu'ils ont demandé la plus grande discrétion. Les discussions continuent à avancer entre, d'une part, le vendeur, le preneur, mais aussi la Préfecture, puisque pour pouvoir explorer pleinement cette partie du site, il faut une levée des servitudes et c'est de la responsabilité du Préfet et de l'autorité administrative. Voilà où on en est.

Je pense que le top départ réel des aménagements possibles sur le Clos Saint-Louis débutera réellement si cette question-là est traitée. Sinon, je pense qu'on ne reviendra pas totalement à la case départ parce qu'on s'enrichit toujours des choses étudiées et apprises, mais on restera avec un site pollué à l'amiante au milieu des 120 hectares ou des 100 hectares, suivant l'endroit où on place l'extrémité. Évidemment, c'est une moins-value pour le site et qui, jusqu'ici, a refroidi bien des bonnes intentions.

Alors, nous avons bénéficié des aides à la fois de l'État et de la Région au travers de l'octroi des fonds friches, puisqu'on a un régional et un national, qui nous permettent de réaliser les études complémentaires de pollution et puis d'avancer dans le cadre du plan-guide dont je vous ai parlé.

J'espère, pour ma part, que cette année, nous serons fixés sur le devenir potentiel ou possible de la friche Saint-Gobain et qu'à ce moment-là, on pourra entrer dans une phase plus concrète de perspective pour le Clos Saint-Louis. En tout cas, c'est un petit peu ce que je me suis fixé. Je n'aime pas beaucoup parler de choses qui ne sont que des hypothèses et on en a tellement fait sur ce site que je pense qu'en faire une de plus, ce n'est pas indispensable, mais nous aurons tout le temps d'être de nouveau associés collectivement au devenir, une fois qu'une première étape pourrait être franchie.

Je crois vraiment qu'il est primordial de se débarrasser de la pollution à l'amiante à la fois parce qu'elle a des significations historiques fortes à Dammarie-lès-Lys, je n'ai pas le besoin de rappeler ce qui est arrivé à un certain nombre de citoyens de

la ville, l'asbestose, les maladies induites par l'amiante, c'est terrible. Donc, le fait de pouvoir disposer de quelqu'un qui s'attaque réellement à cette pollution et qui envisage de la traiter dans sa totalité, je pense que ce serait un atout considérable pour le devenir du site. Voilà où nous en sommes et je sais que le groupe « Dammarie Citoyenne » avait souhaité que je m'exprime à ce sujet-là.

Voilà ce que je peux dire en dehors de tous les développements qu'on peut avoir, de tous les schémas et de toutes les hypothèses reformulées, mais qui pour l'instant n'ont pas de réalité que je qualifierais de parfaitement concrète. On travaille évidemment en partenariat avec la communauté d'agglomération, l'EPA Sénart qui est en charge du pilotage général des études et puis sous la houlette du Préfet qui – je crois qu'il faut y voir un bon signe – a repris le pilotage complet du Clos Saint-Louis.

Je vois que j'ai peut-être dépassé, parce que je voyais là-bas encore du temps.

Alors, je cède la parole au groupe « Dammarie Citoyenne ».

M. BENOIST : Je vous remercie au nom de notre groupe d'avoir fait une présentation assez exhaustive de l'état actuel. On aurait aimé avoir un peu plus de perspectives dans ce débat. Ce n'est pas pour vous taquiner, mais je vais reprendre votre formule sur « il nous oblige », parce que dernièrement, notre président aussi qui a fait une déclaration il y a quelques années sur « il nous oblige », sur une question d'actualité aujourd'hui, les retraites. C'est vrai qu'il vous oblige de mettre en œuvre le programme pour lequel vous avez été élu, mais il m'oblige aussi de rappeler que même si vous avez été élu, le nombre de voix était inférieur à 50 %. Une petite malice.

Je vais poursuivre sur la réforme des retraites parce qu'elle va impacter aussi les collectivités territoriales. Vous savez peut-être que la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et hospitalières est en déficit depuis 2018. Il y a des explications. La première des explications, c'est que ce déficit est principalement dû à la baisse des effectifs dans la fonction hospitalière. Ensuite, il y a dans nos collectivités des choses qui, à la marge, amplifient un petit peu cette baisse puisqu'on est toujours sur un équilibre entre actifs et retraités. Et dès lors, quand on externalise un service, on alimente de façon peu significative, mais on alimente quand même ce déséquilibre. Ce qui a été annoncé d'ailleurs sur le site de l'association des maires de France, c'est que l'État va demander aux employeurs – les collectivités locales – d'augmenter de 1 % les cotisations salariales. À partir de 2024 jusqu'en 2028, c'est quasiment 600 millions par an qui vont être grevés sur le budget de nos collectivités, et au-delà de 2028, c'est 700 millions d'euros.

À cela, je vais ajouter l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement qui est annoncée par l'État, 320 millions, mais c'est loin de combler l'inflation. Ici, on l'a évoqué, l'augmentation des tarifs de l'énergie électrique, de l'essence parce qu'on a un parc automobile aussi, dans une moindre mesure, le gaz grâce à la géothermie,

malgré tout, tout ça plombe aussi nos recettes. Malgré tout, il va y avoir quand même l'augmentation de 7 % des valeurs locatives de l'État, on le verra sur notre taxe foncière. Et même si vous avez annoncé que vous n'augmenteriez pas le taux de la commune, malgré tout, on va avoir une augmentation de 7 %. Donc, ça va servir un petit peu d'amortisseur par rapport à la faiblesse des dotations de l'État et aux ponctions supplémentaires de l'État. Donc, ça peut avoir quand même des conséquences sur nos services, sur l'entretien de nos équipements, sur les personnels, les agents dont on a besoin. On a vu une réduction du nombre de gardiens, par exemple dans les écoles. Ce sont des services dont on peut craindre un retrait en tout cas en termes de service auprès de nos usagers.

Et puis, c'est une bonne chose de se lancer dans une rénovation de nos équipements. Certains sont des passoires énergétiques, mais – c'était rappelé – liées à une histoire, un type de construction qui considérait à un moment donné que l'énergie était infinie et peu coûteuse. Effectivement, se lancer dans un plan de rénovation et de sobriété de nos équipements, c'est nécessaire, mais en même temps, il y a besoin de budget pour cela et il va falloir trouver des solutions.

Il y a un certain nombre de projets. Donc, je vous avais sollicité pour avoir des éléments sur le projet de Clos Saint-Louis, sur le plan-guide, parce que par la voix d'autres élus de la majorité de Melun, ils vantent certaines choses, déjà, des choses qui nous paraissaient un peu trop avancées. Mais on m'a parlé d'un data center sur le bas du Clos Saint-Louis, de HAROPA qui voulait réaménager un quai de servitude sur les bords de Seine, qui empêcherait une continuité sur l'ancien chemin de halage, la voie EuroVéloroute. Donc, c'était des interrogations assez fortes.

Et puis, tant que l'agence TER – parce que je crois que c'était cette agence-là, une agence, c'est le mastodonte – ils réalisent des projets, le contour de périphérie de Paris, c'est eux. Il faut aller sur leur site, vous allez voir qu'ils ne s'occupent pas de petits projets, ce sont des choses de dimension assez incroyable, autant nationale qu'internationale. Donc, il faut attendre un petit peu plus d'éléments. En tout cas, moi je suis satisfait d'entendre que la partie économique d'emploi va être préservée sur le secteur parce qu'on pouvait craindre des choses : le retour de certains projets de marina et autres. On ne sait pas. Ce n'est plus d'actualité ? Oui.

Une autre chose, c'est sur le plan de circulation dans notre commune. Il y a des choix faits comme la mise en sens unique de Berthelot, qui occasionnent un surplus de circulation sur le centre-ville. D'ailleurs, ça devient assez compliqué quand on descend de la rue Colbert, de se faufiler sur la fin de Foch et pour remonter sur Barbusse ou sur le centre-ville. C'est plus compliqué qu'avant parce que je la prends tous les jours, donc j'arrive à faire le point là-dessus. Je trouve que c'est dommage parce que le projet de « Cœur de Ville » de vouloir mettre en sens unique une partie un peu plus basse, de vouloir élargir les trottoirs pour permettre un cheminement beaucoup plus sécurisé et confortable pour les piétons est une bonne

chose parce qu'on a un centre-ville datant du XVII^e siècle *grosso modo*, donc peu enclin à accueillir un double sens et autres. Le fait d'avoir mis en sens unique la rue Berthelot, j'espère que ça ne va pas compliquer cette volonté de vouloir pacifier pour les piétons de ce secteur parce que c'était très compliqué de sortir de la boulangerie, par exemple. Avec peu d'espace, peu de croisement, donc c'est une bonne chose.

Après, moi, sur le « Cœur de Ville », on va avoir une circulation en pendule, circulaire, tournée autour du centre. J'espère que les résidents d'autour trouveront aussi leur compte pour sortir aussi de leur stationnement. C'est un peu compliqué parce que vous avez sûrement dû constater comme moi que ceux qui sortent des immeubles de la place du marché, leur stationnement, souvent, ils prennent le sens interdit. Ils font les 20 mètres pour repartir de l'autre côté de Dammarie et dans le plan de circulation dont nous a parlé M. GUERARD, j'espère que vous pourrez régler ces soucis parce qu'ils sont nombreux à prendre les 20 mètres de sens interdit.

Trois minutes, je suis désolé, je ne peux pas vous entendre.

Propos hors micro.

M. BENOIST : Et puis, il y a la loi ZAN aussi qui se met en œuvre depuis 2021, lezéro artificialisation nette. Quand on dit « nette », ça ne veut pas dire qu'on artificialise plus que quand on construit quelque chose, il faut qu'on plante des arbres, qu'on ait une zone verte qui se pose. J'espère aussi que sur le Clos Saint-Louis, on ne prenne pas sur ces zones pour détruire quelques espaces verts même si on en a beaucoup dans notre commune. Vous évoquiez le parking Berthelot, celui qui est en face du pôle santé, malgré tout, même s'il y a des places végétalisées, il y a du bitume là ou avant, il n'y avait pas de bitume.

Et puis, pour poursuivre sur ce parking, je trouve qu'il a été mal pensé pour le stationnement handicapé parce que de fait, il se retrouve sur la voirie. On aurait pu l'imaginer, de l'autre côté, avoir une sortie directement sur la liaison douce pour, là encore, sécuriser la sortie de PMR. Je trouve qu'aussi, le sens d'entrée et de sortie de ce parking n'est pas bon. Il y a eu plusieurs petits accidents de véhicule parce que quand on ressort, on épie en marche arrière. Enfin, moi-même, on m'est rentré dedans et la personne était toute affolée. Je dis « ne vous inquiétez pas, c'est juste un bout de plastique ».

M. BATAIL (hors micro) : Vous avez dit « ne vous inquiétez pas, de toute façon, c'est la faute du Maire ».

M. BENOIST : Non. De toute façon, il vaut mieux que ce soit ça qu'un enfant. Donc, il faut peut-être aussi repenser parce que se garer en épi en marche arrière permet de voir déjà la situation et on risque moins d'accidents, sauf que dans le Code de la route, en épi, on rentre en marche arrière, mais bon.

Après, on aurait pu évoquer aussi le futur Plan local d'urbanisme (PLU), en respectant les mesures complémentaires du PLU évoquées sur le respect des espaces verts.

Très vite, le cimetière, compliqué de se garer, surtout quand il y a des enterrements. Quand il y a un nombre élevé de personnes qui viennent, c'est très compliqué.

J'aurais pu parler du cochon qui avait voyagé dans la benne à travers Dammarie et des questions de jeunesse.

Merci.

M. BATTAIL : Je vous remercie, M. BENOIST. J'ai entendu sonner de tous les côtés et donc, je vais céder la parole au groupe « Nouveau souffle » qui dispose de huit minutes. Le compteur se remet à chaque fois à zéro.

Mme HALUSKA : Merci pour l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer sur la politique générale de la Ville en 2023. En huit minutes, nous souhaitons aborder plusieurs thèmes chers à nos valeurs.

D'abord, le thème de l'écologie pour une ville plus verte et plus respectueuse du développement durable, comme vous l'avez évoqué, la prise en compte de l'environnement doit être au centre des préoccupations de notre politique municipale, enjeu lié à l'eau, la biodiversité, la préservation des ressources, la réduction des nuisances, la gestion des risques, etc. C'est aujourd'hui pour nous une nécessité pour tous et cela suppose une politique municipale concertée pour mettre en place un agenda vert. Nous pouvons nous appuyer sur le guide du fonds vert, sur les objectifs du développement durable et sur le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Nous proposons une commission citoyenne sur ce thème avec les bailleurs, les habitants, les associations et les élus. Nous proposons une formation avec les experts du GIEC, prêts à intervenir au sein de notre Conseil municipal, une réflexion basée sur le guide vert du Centre d'études et expérience en risques, environnement, mobilité et urbanisme (CEREMA), organisme climat et territoire, la mise en œuvre d'un agenda des objectifs clairs, la demande de subventions aux organismes nationaux pour mener des objets de qualité.

Deuxièmement, défense de nos espaces verts, planter des arbres et végétaliser. Nous avons la chance à Dammarie d'avoir des espaces verts de qualité, proximité de la forêt : parc du château de Soubiran, parc de l'Abbaye, parc de Farcy, bords de Seine. Faisons que toutes les aires de ces espaces verts soient protégées et que ces espaces soient aménagés de manière à respecter notre environnement.

Actuellement, nous pouvons constater que plusieurs espaces sur la Plaine du Lys sont en friche. Dans un récent article de *La République*, nous avons soulevé la

question d'une forêt urbaine et de la revégétalisation de notre ville pour lutter contre les effets du réchauffement climatique et créer des îlots de fraîcheur.

Nous proposons la mise en place d'une charte urbaine verte pour toute construction dans notre ville, la protection des arbres lors de nouvelles constructions, particulièrement les nouveaux logements qui seront faits près de la piscine alors qu'il y a un parc remarquable et que c'est un patrimoine de notre Ville. Il faut continuer à aménager les bords de Seine pour en faire un espace vert avec des jeux et des espaces tout public sans bétonisation à outrance. Nos écoles peuvent devenir également des lieux végétalisés. Chaque année, des arbres doivent être plantés par nos jeunes pour les initier à la protection de notre environnement et les sensibiliser au défi climatique.

Dire stop à l'urbanisation non respectueuse de notre environnement, développer avec les bailleurs des cultures verticales, des toits végétalisés et autres projets de végétalisation. Un programme de transition environnementale, vous l'avez évoqué, donc je ne reviendrai pas dessus, tout ce qui est éclairage, etc. Je crois que vous avez un programme assez clair. Dépollution des friches, accentuer les efforts pour une ville plus propre, installation de panneaux solaires sur tous les lieux publics et lieux en friche, là où c'est possible.

Deuxième point, pour une démocratie citoyenne avec tous les Dammariens. À plusieurs reprises dans *Lys Magazine*, nous avons fait des propositions concernant la participation des habitants de tous les quartiers à travers conseil de quartier, conseil de jeunes, conseil de sages, sages et acteurs associatifs. Nous considérons que la crise démocratique actuelle dans notre société provoque chez nos concitoyens une démobilisation qui se traduit par une forte abstention lors des élections, conséquence du manque de démocratie. Nous savons tous, M. le Maire, qu'à peine plus de 3 000 personnes avaient participé au premier et au second tour des élections municipales à Dammarie-lès-Lys. Pour impulser un nouveau souffle à cette démocratie locale, nous pensons qu'il est urgent de redynamiser le tissu social, associatif et démocratique en redonnant aux personnes les plus éloignées du débat public et des lieux de décision le pouvoir d'agir, en favorisant davantage de transparence et de proximité dans le processus de prise de décision.

Nous proposons un fonds pour la démocratie d'initiative citoyenne, doté annuellement de 5 % du montant total de l'argent public qui sera consacré au fonctionnement de la démocratie citoyenne et géré par une commission de démocratie locale. La composition de cette commission devra respecter la diversité, être transparente dans ses décisions, et pourra lancer des projets innovants grâce à des procédures simplifiées. Cette commission suivra les projets participatifs et permettra à chaque projet d'être l'occasion de débat, d'information, d'abus de spécialistes et des services de la Ville, pour prendre des décisions partagées et pour faire vivre le « faire ensemble ». Nous proposons un espace d'expression citoyen dans le *Lys Magazine*. Les Dammariens ont besoin de retrouver la confiance pour

prendre part à une démocratie, pas uniquement représentative, mais rendue à l'initiative citoyenne.

Troisièmement, nous proposons un programme municipal – comme vous le dites – lié à la solidarité, l'éducation, la culture et le sport pour tous. La crise actuelle touche l'ensemble des Dammariens. Chacun est appelé à faire un effort pour faire face à la montée des prix. Dans ce contexte, de nombreuses familles sont en grande difficulté, c'est pourquoi nous devons unir ces Dammariens les plus en difficulté.

La partie CCAS, du coup, je vais laisser tomber. Par contre, nous proposons : une campagne d'information sur les violences faites aux femmes et aux enfants, un colloque sur la jeunesse pour parler du décrochage, de l'emploi pour mieux mobiliser les jeunes et les impliquer de manière citoyenne dans la construction des projets qui les concernent, un programme parentalité pour accompagner les familles en lien avec le milieu associatif, un programme d'action pour les plus démunis.

Au niveau de l'éducation, l'éducation doit être un axe majeur de notre politique. Nous proposons : la mise en place d'une table de l'éducation – on en avait déjà parlé à plusieurs reprises – avec tous les acteurs du territoire, une réflexion sur la mise en place d'un contrat local d'aménagement scolaire, organisé avec les associations et avec la municipalité. Il y a une forte demande des parents. Nous demandons à ce que les actions avec les jeunes soient faites pour les jeunes et avec les jeunes, en valorisant leurs projets, en réaffirmant la place des filles dans notre ville, en agissant avec les jeunes pour plus de mobilité, pour mettre en place avec eux un programme citoyen, moral et civique.

Pour le sport, je pense qu'il faut poursuivre tout ce qu'on a fait actuellement avec M. THERAULAZ et le service des sports : poursuite de stages, reconduction de l'action « Olympiade des familles », soutien financier aux familles les plus défavorisées pour participer à des stages, mise en place de moyens de transport collectif pour aller sur les bases de loisir, soutien aux associations sportives, valorisation des résultats, mise en valeur de tous nos sportifs.

Au niveau de la culture, développer un projet avec le cinéma, avec l'école de musique, avec les associations pour faire une semaine des arts.

Je suis désolée, il n'y a plus qu'une minute trente.

M. AICHI : Pour continuer, pour une politique publique de qualité, nous rappelons que nous avons été élus pour porter la voix de ceux qui souhaitent des services publics de qualité et moins de délégation. Je souhaite citer en exemple la coopération Orientation Développement Emploi (ODE) avec la Ville. Il aurait été intéressant d'associer la mission locale Melun Val de Seine (MEI-MVS) dans le projet de délégation quant à l'espace jeunes. Sur l'organigramme de MEI-MVS, il n'y a pas moins de trois de chargés de projet qui interviennent sur la politique de

la jeunesse au-delà de l'insertion. Nous retenons pas loin de deux à trois collègues de la mission locale qui interviennent sur des activités sportives. Donc, c'est des ressources qu'on pouvait mobiliser et nous regrettons cette délégation qui a peut-être toute sa place.

Pour ce qui est du personnel, la reconnaissance du travail réalisé par les différents services, une gestion des personnels respectueuse de leur qualification et de leur expérience, une organisation interne permettant une bonne connaissance du positionnement de chacun, de leur rôle, et surtout de leur attente quant à leur évolution professionnelle, le renforcement de l'encadrement pour un service de qualité en rapport avec les attentes de nos habitants.

Enfin, il est indispensable que la gestion de la Ville doit être guidée par plus de coopération et améliorer encore l'investissement des associations, quel que soit le champ de leur intervention. Il est indispensable d'agir pour tous afin d'impliquer tous les acteurs dans la gestion et la conduite des affaires de notre Ville.

Nous vous remercions.

M. BATAIL : Merci. M. LAOUITI, vous avez la parole.

M. LAOUITI : Bonsoir, étant donné que je n'ai pas beaucoup de temps, je vais essayer d'être bref. Ce soir, vous appelez ça un débat, moi je n'ai pas vu de débat ce soir. J'ai vu simplement des élus qui ont lu des fiches, auxquelles on ne peut pas répondre avec le temps, en partie, et la manière dont s'est organisé ce Conseil municipal.

Je vais vous dire une chose, vous me laissez parler en dernier, ça va me permettre de conclure. Ce soir, en arrivant ici, je ne m'attendais à rien, mais je suis quand même déçu.

Au revoir.

M. BATAIL : Puisqu'il était prévu que j'apporte des réponses à un certain nombre de points et M. LAOUITI, je vais le faire avant que vous nous ayez quittés. Vous n'avez pas participé aux réunions d'organisation, vous auriez pu le faire. Et peut-être, aurions-nous pu organiser cette séance de manière différente.

M. LAOUITI : J'ai encore deux minutes. Non, vous êtes un menteur parce que j'ai demandé à participer, vous m'avez dit que je ne faisais pas partie d'un groupe. C'est marqué dans le PV du Conseil municipal.

M. BATAIL : Il y a un règlement intérieur du Conseil municipal et nous sommes dans une séance de Conseil municipal, moi je n'accepte pas que vous me traitiez de menteur. Après, chacun s'exprime comme il le souhaite. Nous avons demandé à l'ensemble des groupes la façon dont on devait mener ce débat.

M. LAOUITI : Ne me dites pas que vous m'avez demandé de participer parce que j'ai demandé à participer.

M. BATTAIL : Ce sont les groupes qui ont décidé. Vous auriez pu, accessoirement, faire passer éventuellement votre voix auprès des autres. Je suis navré, le texte dit que ce sont les groupes qui portent les expressions. On a essayé de l'organiser comme ça, mais on pourra s'organiser différemment si tant est qu'on refasse prochainement un débat de ce genre-là et je suis à disposition pour essayer d'améliorer les choses. Donc, je vous invite à vous rapprocher du groupe qui aura votre oreille et qui pourra éventuellement porter une voix un peu différente de celle qui a été faite. Moi, j'ai écouté un des groupes qui s'est présenté – et je remercie M. BENOIST de l'avoir fait – pour organiser comme nous le pouvions puisqu'encore une fois, c'est une expression un petit peu libre parce qu'il n'y a pas de texte qui prévoit de l'encadrer de manière précise, mais ça va venir petit à petit. Comme on est dans un pays très ordonné, il y aura sans doute petit à petit des jurisprudences et des façons de faire qui nous seront indiquées. Voilà ce que je peux vous en dire. Après, que vous n'y trouviez pas votre compte, je le comprends aussi. Je vous remercie d'avoir accepté de participer même si vous n'attendiez pas grand-chose de cette séance de Conseil.

Je vais essayer de revenir sur un certain nombre de points qui ont été évoqués. Sur ce qui concerne, M. BENOIST, les pertes de recette, là, 100 % d'accord, c'est-à-dire qu'on vit une période certes de transition, mais de transition violente pour les finances communales. Et je pense qu'il y a un certain nombre de dispositions qui n'ont pas été prises pour que ça puisse se passer un petit peu mieux à l'échelon local. Je suis premier à le déplorer, je pense qu'on n'a pas pris la mesure de ce que ça allait induire. Alors, certaines collectivités comme la Ville de Paris peuvent augmenter leur fiscalité foncière de 50 %. Certaines disent que de toute façon elle n'était pas élevée, donc comme ça, elle se mettra au niveau des autres. D'autres, ceux qui la payent, n'ont peut-être pas tout à fait la même analyse, mais ça regarde ceux qui sont sur place. Mais quoi qu'il en soit, de manière générale, j'ai participé à un certain nombre de séances de vœux, j'ai entendu dire partout que ça allait être compliqué. Il est évident qu'on affiche tout de même un certain optimisme et puis qu'on se dit que c'est un mauvais moment à passer, mais je crois que si on continue comme ça, il va falloir savoir exactement ce que l'on demande à l'échelon des collectivités territoriales. Certains pensent déjà à tout ce qui est les lois de décentralisation, moi je maintiens une chose, c'est qu'on ne peut pas continuer comme ça, c'est-à-dire continuer à augmenter les compétences locales et puis ne pas les financer de manière suffisante. Je pense que c'est juste ne pas connaître la vie locale et tout ce qu'on a pu évoquer ensemble. Donc, là-dessus, je vous rejoins.

Vous avez évoqué l'agence TER et Michel HÖSSLER, son président. Je peux vous dire que pour l'avoir rencontré, Michel HÖSSLER, c'est quelqu'un de simple. C'est quelqu'un qui se déplace en vélo, mais à toute occasion, il a un vélo pliant électrique et à chacun de ses rendez-vous, il arrive en vélo. Donc, il a un certain nombre de

convictions et de choses qui sont profondément ancrées en lui. J'étais ravi de voir que c'était quelqu'un aussi d'extrêmement abordable et dans toutes les réunions, j'ai eu l'impression d'avoir en face de moi quelqu'un de concret et qui souhaitait simplement répondre aux questions que l'on pouvait se poser, et qui partage tout à fait tout ce qui a été évoqué autour de la table, pour tout ce qui concerne le vert, l'inclusion du vert dans la ville, etc. Quand je parle de vert, évidemment, tout le monde a compris que c'était le « VERT ».

Vous avez ensuite évoqué le ZAN. Là, en ce qui concerne le zéro artificialisation nette, pour une fois, Dammarie n'est pas trop mal équipée puisque nous avons justement cette friche à convertir. Je pense à ceux qui n'ont que des territoires boisés, agricoles ou que sais-je. Ils ont certes peut-être un cadre de vie encore plus agréable que le nôtre, mais force est de constater que ça va être très compliqué pour eux parce qu'ils ne pourront pas toucher à grand-chose. Et quand je le compare avec des villes comme celle du Pays de Fontainebleau, on voit que c'est très compliqué puisque pratiquement, tous leurs espaces sont soit protégés, soit dédiés à l'inclusion de verdure, etc. Donc, tout cela est quand même plus compliqué pour d'autres que pour nous.

Vous avez parlé du PLU. Moi je souhaite qu'on récupère notre PLU de 2018 parce qu'il était quand même un petit peu plus coercitif dans certains aspects que celui de 2005, sous le régime duquel nous sommes actuellement. Si j'ai bien suivi les développements juridiques, je pense que ça sera prochainement chose faite. Je ne sais pas exactement quels seront les attendus d'un jugement qui doit être rendu, on verra bien.

Vous avez dans le même temps évoqué aussi la situation d'HAROPA. Je crois que si on parle globalement de préservation, que ce soit des ressources ou des modes de transport – et ce sera à nous globalement d'orienter aussi puisque c'est ce qu'on demande aux collectivités – on ne peut pas nier que HAROPA peut aussi – il suffit d'aller à certains endroits pour voir les réalisations – représenter un vecteur de logistique dite « du dernier kilomètre » ou dite « de logistique pour les villes » indéniablement efficace. Ce sont des gens qui ont su réaliser sur Paris, par exemple, la mise en place de service logistique – je ne vais pas citer l'enseigne pour laquelle ça a été fait – de permettre de développer des modes de livraison qui sont incontestablement plus favorables que le camion diesel qui peut être amené à nous livrer actuellement. Donc, je pense qu'il faudra très certainement – vous avez raison – du talent pour arriver à respecter un petit peu les vues des uns et des autres, mais je pense qu'il faut aussi aller voir l'exemple de certains autres. Je pense aux villes du Nord, je pense à Anvers, à Rotterdam. Alors, comparaison n'est pas raison et Dammarie-lès-Lys n'est pas Rotterdam ni Anvers, néanmoins on voit à ces endroits-là des modes d'organisation de l'activité portuaire, de l'activité résidentielle, qui arrivent à faire relativement bon ménage. On va sûrement s'en inspirer. Il faudra demander aussi à HAROPA, sans doute, en fonction des activités qu'il souhaitera développer, des compensations, mais indéniablement le fait d'avoir

une berge pour les activités, je pense que ça représente, pour les années qui viennent, un atout considérable. Il y a aussi tout ce qui est la question des activités lourdes, pondéreuses. Je pense à tout ce qui est construction, déconstruction, reconstruction. Tout ça, si ça peut passer par la voie d'eau, c'est autant de camions en moins sur la route. Et évidemment, au Clos Saint-Louis, il y a quand même, quels que soient les bâtiments qui y sont aménagés, un gisement de construction à ce niveau-là.

Et puis, vous avez évoqué le sens unique de Berthelot, en ayant quelques petits pics pour le parking Berthelot. Je voudrais d'ailleurs dire à ceux qui s'en occupent qu'il y a une chose qui m'a un petit peu inquiété, c'est que j'ai vu des petits plots là engazonnés, qui avaient des signes réels de faiblesse. Il n'y en a pas beaucoup, mais il y en a quelques-uns et donc, je pense qu'il faut les regarnir avant qu'il ne soit dépourvu. Ce parking-là, je pense qu'il donne quand même, globalement, à peu près satisfaction. Je veux bien croire qu'il faut faire attention parce que oui. Mais ce que vous avez évoqué pour les parkings, en épi, c'est valable pour la voie publique. On est sur un espace de stationnement, ce n'est pas la voie publique *sensu stricto*, donc on s'était posé la question à ce moment-là.

Voilà ce que je peux dire sur un certain nombre de points que vous avez évoqués et vous confirmer qu'en termes de recettes plombées, que ce soit de l'effet des retraites à venir de certains ou que ce soit tout simplement de la situation tout connaissant – je l'ai dit en introduction – je n'ai jamais vu ça. On a connu des périodes d'inflation, mais d'inflation peut-être pas organisée, mais relativement maîtrisée, où d'une année sur l'autre, bon an mal an, tout ça s'ajustait et puis on traversait le temps. Là, je dois dire que c'est vraiment un effet d'escalier absolument considérable et je pense qu'un des messages qu'on peut véhiculer à l'ensemble de notre population, c'est de dire que surtout, qu'on n'aille pas penser que les élus – au sens de leur action municipale – seraient traités de manière différente, peut-être plus au sein des mairies. On saurait d'ailleurs plus être une option de politique nationale, c'est-à-dire qu'au fond, les efforts que l'on fait en faveur de tout le monde, tout ce qu'on a appelé « les boucliers successifs » qui ont été mis en place passent par le biais des collectivités qui auraient pu aussi le redistribuer peut-être de manière plus organisée à l'échelon local. En tout cas, c'est une hypothèse qui n'a pas été retenue.

Ensuite, je viens à Madame...

M. BENOIST (*hors micro*) : Le cimetière, Monsieur.

M. BATAIL : Le cimetière. Le stationnement, celui de centre-ville ?

Propos hors micro.

M. BATAIL : Celui de Vosves ? Celui de Vosves, je dirais que le stationnement n'est pas commode quand vraiment c'est une période où on va dans les cimetières

de manière plus importante, donc au moment de la Toussaint. Vous avez noté aussi que l'effort des équipes, il doit être souligné pour la préparation du cimetière. Pourquoi ? À ce moment-là parce que c'est le moment où il y a le plus de personnes qui le fréquentent.

Pour ce qui concerne le stationnement, franchement, je pense qu'en règle générale, on arrive à stationner. Certes, on stationne sur les trottoirs, mais vous avez noté que nous avons la plus grande bienveillance vis-à-vis tout cela, je n'ai pas eu de rapport que la police municipale aurait verbalisé dans ce secteur-là. Il y a la question sans doute des périodes comme la Toussaint, peut-être faudrait-il se poser la question d'organiser un transport un peu plus collectif pour les personnes qui souhaitent se rendre au cimetière. Ça pourrait être une réponse. Il y a la traversée aussi de la RD, là, qui est un vrai sujet. C'est sûr puisqu'il y a un parking situé aussi de l'autre côté. Ce n'est pas une réponse satisfaisante, mais si vous avez des idées et des perspectives à ce niveau-là, je n'ai pas de question. On est dans un secteur où on ne peut pas faire grand-chose, c'est-à-dire qu'entre l'espace agricole et puis les espaces boisés, on est quand même très vite cantonné et limité. Forcément, on fait aussi avec ce que l'on a, donc moi je suis ouvert aux idées qui permettraient, éventuellement, que ça se passe mieux peut-être ces jours-là.

Il faut aussi que je réponde à Mme HALUSKA.

Propos hors micro.

M. BATAIL : Comment ?

Propos hors micro.

M. BATAIL : Moi je ne souhaite qu'essayer et tenter d'apporter des réponses. On va considérer que c'est un petit peu au-delà. De toute façon, on est là pour discuter.

Vous avez évoqué très largement la ville verte. Je pense que, déjà, si nous arrivons à préserver nos espaces, si nous arrivons à faire qu'on peut continuer à les faire vivre le mieux possible – par exemple, avec la ferme enfantine qui nous permet d'avoir un espace aménagé, mais en même temps vert, peut-être à d'autres endroits, d'autres idées – je pense que ce ne sera déjà pas mal.

La forêt urbaine, les concepts compliqués, je les partage, mais pour des endroits où vraiment le bétonnage est absolument intolérable et un peu partout. On ne peut pas comparer, par exemple, les idées qui peuvent être générées à Paris, pour prendre peut-être ce qui est d'un peu plus extrême, et ce que l'on doit faire dans notre secteur. Vous avez d'ailleurs vous-même rappelé qu'on a des espaces à la fois à l'intérieur de la ville, mais tout autour, qui nous permettent quand même d'avoir un environnement protégé. Ce que je souhaite, c'est de nous associer aussi plus largement à tout ce qui vise à la protection de la forêt de Fontainebleau. On m'a approché pour nous demander de participer, parce que je pense qu'on est une des portes d'entrée, ne serait-ce que parce que la gare de Melun est à proximité et

qu'elle représente effectivement une porte d'entrée. Je crois que si nous devons développer – c'est une idée que je lance un petit peu puisqu'on a fait des opérations qui visaient à éveiller ou à confirmer l'éveil des citoyens vis-à-vis de ce qu'ils pouvaient ou ce qu'ils devaient faire, on a parlé des récupérateurs d'eau – pourquoi ne pas confier aux habitants le soin de planter un arbre. Après tout, c'est peut-être une bonne idée que certains, lorsqu'ils en ont la possibilité chez eux qu'ils décident de le faire à un endroit, dans un espace public. J'ai le souvenir du parrain de mon fils, fort longtemps, au moment de sa naissance, qui avait planté un arbre dans le parc du château de Versailles parce qu'à l'époque, c'était ce qui était proposé par le conservateur du château de Versailles, pour reboiser certains des espaces du parc du château. Peut-être, il y a une action à mener dans ce sens-là. Mais je crois aussi à l'association des habitants eux-mêmes et de la façon dont ils veulent s'associer à ça. Donc, je dirais plutôt des dispositifs de ce genre-là ou des dispositifs dans le cadre du budget participatif puisqu'à ce moment-là, ce sont aussi des choses proposées. La forêt urbaine à Dammarie-lès-Lys, je ne crois pas trop à ça. Je ne crois pas que ce soit un concept qui soit adapté. Moi je crois plutôt qu'il faut encourager les gens.

Mme HALUSKA : Ça peut être un parc boisé, c'est-à-dire qu'on n'est pas obligé de mettre une forêt urbaine, mais il semblerait que dans la Plaine du Lys, il y a quand même moins d'espaces verts qu'ailleurs. C'est juste un parc, on ne demande pas grand-chose.

M. BATTAIL : Il y a des jardins partagés, Mme HALUSKA. Je ne demande qu'une chose, c'est que ces jardins partagés fonctionnent le mieux possible. Il y a des espaces qui sont également restés en friche dans la Plaine du Lys parce que les bailleurs les ont, entre guillemets – passez-moi l'expression – un peu abandonnés, mais pour autant nous n'en avons pas forcément la pleine propriété puisque c'est dans le cadre des opérations Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Donc, on peut effectivement proposer en disant « puisqu'après tout, vous n'y avez pas construit, on peut concevoir qu'il y a une partie qui soit destinée à des espaces verts », mais je pense que si on rechatouille l'ensemble des bailleurs sur la question, ils verront plutôt de construire à cet endroit-là, quel que soit le type de construction, plutôt que de réaliser un espace vert. En tout cas, c'est un des risques auquel on s'expose.

Les écoles végétalisées, la première qu'on a faite, c'est celle du Bois du Lys et on souhaite bien entendu s'inscrire dans cette démarche-là, effectivement, à des endroits où on a construit des écoles à l'époque des années 70 et/ou on n'imaginait pas la même chose. Je souhaite simplement rappeler une chose, c'est que dès qu'on met des espaces végétalisés ou en terre dans les écoles, ensuite, on a immédiatement des réflexions quant à l'entretien des bâtiments parce qu'évidemment, ça génère de la gadoue. Donc ça, je le dis, il y a un peu les inconvénients des avantages.

Le stop à l'urbanisation, bien sûr, on peut le partager. C'est ce qu'on a fait dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU puisqu'on a vu aussi qu'il n'y a pas de limite à l'astuce et l'ingéniosité des promoteurs. La seule limite qui peut être fixée, c'est celle qu'on fixe au document d'urbanisme pour essayer d'orienter. Néanmoins, je rappelle que si on ne construit pas à proximité des gares, il va falloir que l'on construise ailleurs, alors, peut-être sur des friches industrielles, dans le cadre du ZAN, mais malheureusement, peut-être aussi continuer à faire ce qui a été fait au fil des années, c'est-à-dire progressivement, transformer des terrains agricoles, des terrains verts en espaces urbanisés. Je fais référence aux lotissements qui se sont construits dans nos villes.

Pour les panneaux solaires, on a un projet et on travaille avec le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) sur des lieux d'implantation. Il est évident que ça sera aussi une des dimensions à donner au projet du Clos Saint-Louis, mais pas que. Il peut y avoir aussi des transformations actuellement puisqu'on travaille sur le bâtiment Coubertin, le gymnase. On travaille aussi éventuellement à y inclure des panneaux solaires, en se disant « petit à petit, on peut peut-être espérer, un jour, devenir autosuffisant même si actuellement ça n'a pas une incidence directe sur les budgets ».

Pour ce qui concerne tout ce que vous avez évoqué sur la démocratie, on poursuit un petit peu notre chemin, c'est-à-dire qu'on veut mettre en place ce conseil des sages, un organe consultatif. Une nouvelle fois, il visera à associer de la manière la plus large la population, donc il faudra avoir des représentants. Je rappelle qu'il y a eu une opération il y a quelques années, c'était M. le Préfet NGOUTO qui portait ce dispositif des conseils citoyens, je crois. Oui, c'est ça. Force est de constater que ça n'a pas bien pris, ça n'a pas bien fonctionné. Donc, il faut qu'on ait affaire à des personnes qui prennent un engagement un petit peu sur la durée et puis qu'on sache aussi animer.

Un moment, vous avez évoqué les publications du CEREMA, je peux vous rassurer, mais à chaque fois qu'on fait quelque chose, on réfléchit mode CEREMA ou mode Institut Paris Région, qui est fournisseur aussi de nombreuses fiches qui servent à nous orienter.

La semaine des arts, moi, pourquoi pas.

Et pour ce qui concerne le personnel – et là, je m'adresse plutôt à M. AICHI – je me fie à ce que je vois et à ce que je crois. Les personnels, actuellement, on a eu un CT hier qui s'est extrêmement bien passé. Ça ne préjuge pas de l'avenir, c'est-à-dire qu'on n'a pas de prétention en la matière, mais ça veut dire qu'on a été quand même à peu près dans le cœur de cible et que même les nouveaux arrivés, puisqu'il y a eu des renouvellements des membres du CT, ne nous ont pas dressé un tableau absolument apocalyptique de ce qui se passait pour le personnel. On a des projets visant à améliorer leurs conditions de travail. J'ai mentionné ce qui concerne le CCAS, on va être amené à vous parler de la façon dont on envisage – d'ailleurs, ça

a fait l'objet de consultation du CT, donc ça fera l'objet aussi de consultation au niveau du Conseil municipal – une manière de réorganiser les services et de les localiser dans des bâtiments où on peut se dire aussi que là, on pourra avoir prise sur tout ce qui est l'énergie et sur tout ce qui est le fonctionnement général des bâtiments. Donc, il y a une démarche réellement entreprise dans ce sens-là. L'idée étant de rationaliser le plus possible les bâtiments dont on dispose et puis ceux qui n'auraient plus immédiatement une utilité, on les confie pour d'autres missions. Donc, il y a une démarche qui est faite dans ce domaine.

Pour ce qui concerne l'expression citoyenne, vous avez tous rappelé que la démocratie, elle n'est que ce qu'elle est et que sans doute on pourrait rêver de taux de participation bien supérieur – je constate, comme vous – faire ce que nous faisons, essayer d'impliquer les jeunes, essayer d'attirer vers tout ça. On essaye de le faire, mais je dois dire que lorsqu'on monte, par exemple, un budget participatif et qu'un projet qui avait le sens que souhaitait lui donner la personne qui l'a développé et qu'ensuite, elle se trouve confrontée à des personnes localement qui disent « rejet absolu, on ne veut pas entendre parler de cette affaire-là, surtout pas avec nous et surtout pas à côté de nous », ça n'encourage pas à être porteur de projet. C'est la façon dont fonctionne la France actuellement. Je crois que ce n'est pas particulier à Dammarie-lès-Lys et qu'on a rappelé quand même un certain nombre d'actions qui visent à aller dans ce sens-là, certainement pas suffisamment. Certainement, tout ça peut être amélioré, mais je crois qu'on a essayé lors de ce débat d'aborder un certain nombre de questions.

C'est un petit temps supplémentaire que j'utilise puisque là, c'était des temps de réponse. Je souhaite vous dire qu'on l'a fait ce débat, vraiment, de bonne foi. Alors, je peux comprendre qu'il ne réponde pas à ce qu'on peut s'imaginer, mais ensuite, il faut organiser. Moi je serai à la disposition et si on souhaite en réorganiser un, pas d'obligation, on fait un petit peu comme on veut, il m'a semblé assez important à ce stade-là de dire un petit peu où on en est, de confronter un petit peu des projets et des façons de voir les choses. Et puis, l'opposition, je crois qu'il faut avoir quelque chose de chevillé au corps, c'est de se dire que de temps en temps, les messages finissent par passer même dans les têtes les plus dures. Donc, vous pourrez constater qu'il y a un certain nombre de choses évoquées il y a certains temps et d'ailleurs, par certains de vos prédécesseurs – je pense à ce qui est les budgets participatifs – petit à petit, on y est venu et petit et petit, j'espère, on les confortera. Donc, il ne faut pas désespérer. « On était déjà bon cette année et on essaiera d'être meilleur l'année prochaine », mais c'est Frédéric DARD qui disait ça, par la voie de San Antonio. Donc, ce n'est pas non plus une référence littéraire absolue. Voilà.

En tout cas, merci d'avoir participé...

M. AICHI : M. le Maire, s'il vous plaît. Juste un mot sur l'espace jeunes, on reste persuadé que c'est une occasion manquée, quant à l'organisation des ressources de notre territoire et à la coopération avec la mission locale. C'est un avis.

M. BATAIL : Il y a le représentant de la mission locale ici et donc, on n'a pas cherché à exclure qui que ce soit. Il faut tenir compte aussi des budgets des missions locales et de ce qu'ils peuvent mettre en œuvre, ce n'est pas toujours simple. On a voulu remettre de l'activité et de l'ordre dans cette maison des jeunes comme vous pouvez en convenir, en avait vraiment besoin. Ce n'est pas de préjuger de la qualité des uns des autres, c'est juste d'essayer de relancer, après, on verra bien la façon qu'on aura de poursuivre. En tout cas, ce qu'on constate aujourd'hui, c'est quand même plutôt encourageant.

Mme HALUSKA : Est-ce qu'on peut quand même imaginer qu'on aura une table de l'éducation pour parler de classe parce que c'est vraiment quelque chose qui nous... voilà. On se donne du temps, mais ça serait bien de le faire. Merci.

M. BATAIL : Oui. Je pense que là, il n'y a pas de problème et ça a été noté.

2. 2023-001 – Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil municipal du 26 janvier 2023

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On me fait remarquer à très juste titre et ce sera la dernière chose, c'est que je n'ai pas désigné ou je n'ai pas demandé la désignation d'un secrétaire de séance qui aura la lourde mission de vérifier tout ce qui a été dit autour de cette table. C'est Sylvain JONNET qui se propose, c'est adopté. Je n'y vois pas, pour ma part, en tout cas d'inconvénient et comme d'habitude, on vous proposera un compte rendu.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De désigner M. JONNET comme secrétaire de séance du Conseil municipal du 26 janvier 2023.

M. BATAIL : Merci à toutes et tous et bonne soirée.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Sylvain JONNET